



LA FRANCOPHONIE AU RENDEZ-VOUS POUR L'ÉGALITÉ AVEC LES INSTANCES CONSULTATIVES

**RECOMMANDATIONS DES INSTANCES NATIONALES
CONSULTATIVES FRANCOPHONES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES**

**L'autonomisation économique et l'accès des femmes aux
sphères décisionnelles à l'épreuve de la pandémie : le rôle des
instances consultatives**

Moins de dix ans avant l'échéance de l'Agenda 2030 pour le développement durable, aucun pays ne peut prétendre avoir atteint l'égalité entre les femmes et les hommes. La pandémie de Covid-19 a, de surcroît, contribué à détériorer la situation. Cette grave crise mondiale ramènerait 47 millions de femmes et de filles supplémentaires en dessous du seuil de pauvreté, inversant des décennies de progrès vers l'éradication de l'extrême pauvreté. Les femmes et les filles ont été affectées de manière disproportionnée dans plusieurs champs : recrudescence des violences conjugales et intrafamiliales, impact direct sur les femmes davantage présentes dans les secteurs les plus touchés par la crise, inégalités du partage du travail domestique, invisibilisation des femmes dans les organes décisionnels et les médias.

Cette situation inédite rend nécessaire une action publique ambitieuse et des dispositifs innovants, y compris en matière de financements.

Dans ce contexte, l'Organisation Internationale de la Francophonie sur une initiative du Haut Conseil français à l'Égalité a proposé aux instances nationales consultatives en matière d'égalité femmes-hommes de l'espace francophone de se réunir afin de partager leurs expériences et leurs expertises et de formuler des recommandations sur les politiques à mettre en œuvre pour renforcer l'autonomisation économique et l'accès des femmes aux sphères décisionnelles, en particulier dans la situation de crise actuelle. Ces instances, en charge d'évaluer les politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'aiguiller les pouvoirs publics, ont également fourni des orientations en vue de renforcer les mécanismes institutionnels en matière d'égalité femmes-hommes.

Cet échange, initié depuis le début de l'année 2021, réunit sur une base volontaire les instances nationales consultatives de seize Etats et gouvernements, présents dans l'espace francophone. Sont également associés à ce processus des Etats francophones en voie de créer une structure institutionnelle consultative dédiée à l'égalité femmes-hommes.

Les instances consultatives, issues de différentes zones géographiques reconnaissent qu'elles sont confrontées à des terrains et à des réalités différentes. Au-delà de ces différences, elles se sont néanmoins accordées sur des principes et recommandations communes.

Les instances tiennent ainsi à souligner en préalable que l'autonomisation économique des femmes et leur accès aux sphères décisionnelles sont des processus qui sont liés avec l'ensemble des sujets qui structurent les inégalités entre les femmes et les hommes, en particulier la persistance des stéréotypes de sexe et des violences sexistes et sexuelles. Les instances soulignent à cet effet en particulier la nécessité de ratifier et mettre en œuvre les conventions internationales et régionales de promotion des droits des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes, y compris en matière de droits sexuels et reproductifs, en vigueur dans l'espace francophone ; l'urgence d'abolir les législations et pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes ; l'importance de garantir la scolarisation des filles à tous les niveaux de l'enseignement, de favoriser des choix non stéréotypés d'orientation professionnelle et de mettre en place une éducation à l'égalité pour tou.tes. Certaines instances estiment, de plus, qu'un mécanisme d'égaconditionnalité devrait être adopté pour conditionner les financements publics au respect de l'égalité et/ou de la parité dans les organisations concernées.

Les instances sont convenues, d'un commun accord, des recommandations suivantes afin de renforcer l'autonomisation économique des femmes (I), de garantir l'accès des femmes aux

sphères décisionnelles (II) et enfin de conforter le rôle d'évaluation et d'alerte des instances consultatives (III).

I- Mettre en place les conditions de l'autonomisation économique des femmes

1) Intégrer les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des plans de relance économiques et sociaux

- Mener une analyse genrée des plans de relance intégrant systématiquement la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes - dès l'élaboration, et lors de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et du rapportage - afin de s'assurer que les financements et mesures adoptées profitent également aux femmes et aux hommes ;
- Corollaire : renforcer la production, l'analyse, et l'utilisation de données probantes ventilées par sexe pour nourrir les décisions.
- Lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles au travail, en mettant en place les législations adaptées et en ratifiant la convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement.

2) Lutter contre les écarts de salaire, revaloriser les métiers occupés par les femmes et prendre en considération les tâches de soins et de travaux domestiques

- Mettre en place des outils et des méthodes pour évaluer et comparer la valeur du travail et obtenir l'égalité de rémunération par rapport à des critères objectifs et non-sexistes. Cette base de comparaison devrait être élargie au niveau intersectoriel.
- Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le couple et la famille.

3) Soutenir la création d'entreprises et l'accès des femmes aux financements

- Mettre en place des mesures spécifiques de soutien y compris l'accès aux financements pour les femmes et entreprises en difficulté du fait de la pandémie, en les étendant à celles travaillant dans les secteurs informels.

4) Assurer l'accès des femmes aux secteurs d'avenir

- Mettre en place des stratégies assorties d'objectifs chiffrés de progression pour les femmes dans les écoles et formations destinées aux nouveaux emplois de demain, en particulier les métiers de la transition numérique et écologique.
- Mettre en place des activités de sensibilisation et d'incitation pour encourager les femmes à postuler et à se former sur les métiers dits masculins.

- Soutenir la participation des femmes rurales à l'économie numérique, notamment par des aides financières, des actions de formation et des équipements de base.
- Encourager le secteur privé et les fonds spéculatifs à prioriser les projets menés par des femmes et des jeunes.

5) Assurer la place des femmes dans les nouvelles formes d'organisation du travail et mettre en place des mesures de conciliation vie personnelle -vie professionnelle

- Permettre les conditions d'un partage équitable du temps (déconstruction des stéréotypes, congé paternité, congé parental partagé).
- Développer les services de garde à coûts réduits pour les enfants d'âge préscolaire.
- Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès et l'exercice du télétravail.

II- Garantir la représentativité des femmes et un égal accès des femmes aux sphères décisionnelles

1) Encourager les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à adopter des lois sur la parité dans les instances de prise de décision

- Mettre en place des quotas assortis de sanctions afin de soutenir la parité dans les lieux décisionnels (secteur public, secteur privé, politique...) et notamment dans les comités de sortie de crise.

2) Assurer la visibilité des femmes dans les médias

- Etablir des données sexuées sur la présence des femmes et des hommes dans les organisations de médias et dans les contenus.

III- Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de l'égalité

1) Garantir l'autonomie des instances nationales consultatives en matière d'égalité femmes-hommes afin qu'elles soient à même d'exercer leur rôle de vigie, d'évaluation et d'alerte

- Créer des instances pérennes en les inscrivant dans la loi et en y inscrivant le principe de l'indépendance de leurs travaux et publications.
- S'assurer que le positionnement institutionnel des instances permette de garantir leur autonomie vis-à-vis des ministères et services dont elles ont en charge l'évaluation.
- Doter les instances consultatives d'une véritable autonomie de gestion.

2) Renforcer les capacités de fonctionnement des instances nationales consultatives en matière d'égalité femmes-hommes

- Doter les instances nationales consultatives en matière d'égalité femmes-hommes des ressources humaines et financières adéquates, afin de leur permettre d'agir rapidement et librement.
- Assurer un suivi régulier des recommandations produites par les instances.

3) Renforcer les synergies entre les instances consultatives et les acteurs institutionnels et de la société civile

- Instaurer des modes de consultation réguliers avec les acteurs institutionnels et la société civile pour une bonne synergie d'action avec le gouvernement dans la promotion de l'égalité femmes-hommes.

LISTE DES INSTANCES NATIONALES CONSULTATIVES FRANCOPHONES PARTICIPANTES

- Belgique, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- Burkina Faso, Conseil national pour la promotion du genre
- Burundi, Forum national des femmes
- Djibouti, Observatoire genre
- France, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes
- Gabon, Observatoire du droit des femmes – en cours de création
- Liban, Commission nationale de la femme libanaise
- Mexique, Institut National des Femmes
- Monaco, Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes
- Niger, Observatoire national pour la promotion du genre
- Québec, Conseil du statut de la femme
- République du Congo, Centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme
- République dominicaine, Institut de recherche et d'études sur le genre et la famille
- Rwanda, Observatoire du Genre
- Sénégal, Observatoire national de la Parité
- Suisse, Commission fédérale pour les questions féminines

Avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie